

Plafonds BRS 2024
(Revenu fiscal de référence figurant sur
l'avis d'imposition 2023 au titre des revenus de l'année 2022)

Catégorie de ménage	Nombre de personnes composant le ménage	ZONE A (et Abis)	ZONE B1	ZONES B2 ET C
1	Personne seule	37 581 €	37 581 €	32 673 €
2	2 personnes ne comportant aucune personne à charge, à l'exclusion des jeunes ménages* ; -ou 1 personne seule en situation de handicap	56 169 €	56 169 €	43 633 €
3	3 personnes ; -ou personne seule avec 1 personne à charge ; -ou jeune ménage* sans personne à charge ; -ou 2 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	73 630 €	67 517 €	52 471 €
4	4 personnes -ou personne seule avec 2 personnes à charge ; -ou 3 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	87 909 €	80 875 €	63 347 €
5	5 personnes ; -ou personne seule avec 3 personnes à charge ; -ou 4 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	104 592 €	95 739 €	74 518 €
6	6 personnes ; -ou personne seule avec 4 personnes à charge ; -ou 5 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	117 694 €	107 738 €	83 983 €
Par personne supplémentaire		+ 13 116	+ 12 005	+ 9 368 €

* Jeune ménage : couple, marié ou non, dont la somme des âges est au plus égale à 55 ans.

La personne en situation de handicap est celle titulaire de la carte « mobilité inclusion » portant la mention invalidité prévue à l'article L241-3 du code de l'action sociale et des familles.